

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

Fidèle Angoué Mba : " Nous avons relevé le taux de la ristourne des recettes de la DGMM de 0 à 40% "

Propos recueillis par Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

- L'UNION : Après avoir traversé une longue période de turbulences, comment se porte la Direction générale de la Marine marchande ?

- Fidèle Angoué Mba : Il faut dire qu'aujourd'hui, un an après ma prise de fonction, les conditions d'un dialogue social permanent ont été mises en place entre la DGMM et le Syndicat national des agents de la Marine marchande (SYNAMM) afin de trouver des solutions aux revendications, objet de la dernière grève qui aura duré près de huit mois. Ainsi, suite aux instructions de Madame le Premier ministre, chef du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, et à l'implication personnelle et constante de Monsieur le ministre des Transports, Brice Constant Paillat, nous avons abouti à la signature d'un protocole d'accord le 12 avril 2021 et mis en place un comité de suivi dudit protocole. Les partenaires sociaux sont une force de propositions et cela, nous en tenons compte. Ces derniers, qui sont d'abord des agents de la Marine marchande, sont au fait des réalités quotidiennes de cette administration et nous avons ainsi décidé de les impliquer dans certains aspects du management. C'est à ce titre qu'ils prennent part aux différents comités de direction pour apporter la voix des agents sur certaines questions. A côté de ceux-ci, il y a l'amélioration au quotidien du fonctionnement interne de la Direction générale à travers la prise en compte de l'ensemble des compétences trouvées au sein de cette administration. Ce management participatif trouve tout son intérêt dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transport maritime dont l'orientation est matérialisée à travers la feuille de route qui m'a été assignée par Monsieur le ministre des Transports le 28 octobre 2020.

- On constate, depuis plusieurs années, et cela malgré le passage de différents Directeurs généraux, que le climat social est souvent délétère au sein de cette

structure en dépit des multiples interventions des autorités. Qu'en est-il exactement ?

- Il faut dire effectivement que depuis plusieurs années, le climat social à la Direction générale de la Marine marchande est impacté par des grèves à répétition découlant des revendications des agents. Il est à noter que les problèmes posés à partir des cahiers des charges sont de plusieurs ordres. Premièrement, les textes législatifs et réglementaires qui régissent la DGMM sont caducs. La révision et l'adoption de ceux-ci, afin d'arrimer la DGMM aux standards nationaux et internationaux, s'imposent avec acuité. Deuxièmement, la mise à disposition de la ristourne issue de nos recettes est assujettie aux mécanismes d'orthodoxie financière régissant la gestion des deniers publics. Toutefois, des voies d'allègement sont en cours de négociation avec les services compétents. La résolution de ces principales difficultés entraînerait une accalmie pérenne au sein de la DGMM.

- Quelles sont les avancées enregistrées sous votre direction ? Nous avons trouvé une structure totalement paralysée, marquée par un climat de grèves, comme nous l'avons souligné lors de notre propos introductif. Il fallait donc dans un premier temps, faire l'état des lieux et un compte-rendu exhaustif à la hiérarchie pour une résolution à court, moyen et long termes des problèmes. Ainsi, grâce à l'intervention de Madame le Premier ministre, chef du gouvernement et à l'implication du ministre des Transports, les actions suivantes ont été réalisées : le recouvrement encourageant versé dans les caisses du Trésor public via l'agence comptable en dépit de la situation économique difficile accentuée par la pandémie de Covid-19 ; le relèvement du taux de la ristourne des recettes de la DGMM de 0 à 40% ; l'organisation médiatisée de la journée citoyenne le 5 avril 2021 ; la signature du protocole d'accord de sortie de crise, le 12 avril 2021, entre la DGMM et le SYNAMM ; ou encore les affectations et mutations des agents à travers l'ensemble du pays rendues publiques le 27 août 2021.



Le DG de la Marine marchande, Fidèle Angoué Mba.

Il faut également souligner l'élection et la mise en place du bureau de la Mutuelle des agents de la DGMM le 8 octobre 2021 ; la signature d'une convention avec Comilog/ Eramet permettant une plus-value à l'économie minière par le transbordement maritime au large des côtes de Libreville ; la sensibilisation constante de tous les services déconcentrés à l'échelle nationale sur la bonne gouvernance.

Il est, aussi, à noter les actions suivantes qui sont en cours d'élaboration : l'organisation, dans les prochains jours, de l'atelier de restitution du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit obligatoire du Gabon en 2017 par l'Organisation maritime internationale (OMI) ; la formation des Officiers de police judiciaire à compétence spéciale ; l'opérationnalisation de l'activité de pilotage maritime avec la formation des pilotes nationaux ; le lancement du processus de révision du code de la Marine marchande gabonaise, vieux de 58 ans ; la révision du décret n°1807/PR/MMM du 13 novembre 1985 portant organisation et attributions du ministère de la Marine marchande ; l'organisation des journées de réflexion sur la bonne gouvernance de la Marine marchande ; la poursuite de la procédure de régularisation de la parcelle dédiée à la Marine marchande.

- Pensez-vous réellement que le calme va revenir de sitôt à la Marine marchande ?

- " Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ", dit le Mahatma Gandhi. Ceci pour dire que le calme auquel vous faites allusion ne dépend pas d'un

être surnaturel mais de la volonté conjointe de chacune des parties (administration et partenaires sociaux) à comprendre la nécessité d'instaurer un climat serein, gage de réussite et d'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, sachant bien que la DGMM n'est pas en marge du fonctionnement global de l'Etat, elle doit se soumettre à ces exigences. En d'autres termes, les solutions aux problèmes énoncés plus haut ne s'obtiendront que de manière progressive.

- Quelles perspectives tracez-vous pour cette structure ?

- Les perspectives sont consécutives à l'exécution de la feuille de route fixée par le gouvernement de la République. Ainsi, sur instructions de Monsieur le ministre des Transports, nous pensons qu'il est nécessaire de reconsidérer, dans un premier temps, le secteur maritime en le redynamisant à travers l'adoption des textes qui soient adaptés à la nouvelle donne mondiale. Ensuite, ces perspectives sont relatives à l'amélioration de la qualité du service aux usagers, notamment par l'amélioration de la formation, la digitalisation des services, une gestion optimale du patrimoine et l'assainissement des finances par la mise en place d'un système moderne de recouvrement des recettes de la DGMM. En somme, quand le contexte économique sera favorable, nous souhaiterions vivement que les plus hautes autorités veuillent bien s'approprier et mettre en pratique dans des délais raisonnables, les recommandations issues de l'atelier de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), à l'instar du Sénégal, du Ghana et du Nigeria sur l'autonomisation des Marines marchandes, qui s'est tenu du 18 au 20 octobre 2017 à

Abidjan. Il s'agit principalement d'une autonomie administrative et financière avec un régime juridique bien précis, gage de l'optimisation de l'économie maritime.

- Qu'en est-il de la construction du siège de la Marine marchande ?

- Nous sommes locataire effectivement et nous payons un loyer mensuel de 25 millions de francs. A mon arrivée, j'ai trouvé des arriérés de loyer de 400 millions. Nous avons pu les solder à hauteur de 100 millions de francs. Mais il nous est difficile de régler le loyer avec tous les problèmes que nous traversons en ce moment. Notre bail doit être pris en charge par le patrimoine de l'Etat, comme les autres administrations. Mais les services compétents nous ont promis et nous attendons donc.

- Votre mot de fin

- Nous pensons être sous de meilleurs auspices et c'est l'occasion pour moi à nouveau de remercier le gouvernement de la République pour les efforts consentis à notre endroit en dépit de la période difficile que traverse notre planète et dont notre pays n'est pas en marge. A l'endroit de mes collaborateurs, je dirai simplement que les problèmes sont posés au plus haut niveau de la République. Les instructions ayant été données, nous devons être simplement patients car la programmation budgétaire et financière d'une part, et l'adoption suivie de la validation de nos textes, d'autre part, relèvent des compétences des administrations concernées. J'en veux pour preuve le début du paiement des frais de visite du deuxième trimestre 2021, depuis le 9 novembre 2021 en fonction des mises à disposition des fonds par le Trésor public. Celui-ci va s'étaler jusqu'au paiement de l'ensemble des agents. En outre, s'agissant de la deuxième tranche des arriérés de prime de rendement, en dépit du contexte économique difficile, nous sommes à pied d'œuvre avec les services du Trésor public en vue du règlement desdits arriérés. En définitive, je crois que des avancées significatives ont été enregistrées et d'autres sont en cours de réalisation. Avec beaucoup de sagesse et de patience, nous y arriverons.